



Barème d'honoraires de vente

Applicable sur les mandats pris à partir du 01/07/2024

Barème National - honoraires maximum.

Grille tarifaire modulable ce sont les pratiques locales.

Montant TTC perçu par le vendeur	Honoraires ttc
0 à 40 000 €	15 %
40 000 € à 60 000 €	14 %
60 000 € à 80 000€	12 %
80 000 € à 100 000€	10 %
100 000 € à 120 000€	9 %
120 000 € à 200 000 €	8 %
200 000 € à 400 000 €	7 %
400 000 € à 800 000 €	6 %
800 000 € à 1,2M €	5 %
1,2M € et +	4 %

**Habitations anciennes / Terrains / stationnements /
Propriétés agricoles ou équestres**

Programme neuf (VEFA)

Montant des honoraires

La SAS MONOP'immobilier applique la grille tarifaire imposée par le promoteur



Barème d'honoraires de vente en VIAGER

Applicable sur les mandats pris à partir du 01/07/2024

Barème National - honoraires maximum.
Grille tarifaire modulable ce sont les pratiques locales.

VIAGER

Valeur vénale du bien	Honoraires TTC inclus dans le bouquet
0 à 50 000€	20 %
50 001 à 100 000 €	15 %
100 001 € à 250 000 €	12 %
250 001 € À 500 000 €	8 %
500 001 € à 750 000 €	7 %
750 001 € à 1 000 000€	6 %
1 000 001 € et +	5 %



Barème d'honoraires de vente **en IMMOBILIER** **D'ENTREPRISE**

Applicable sur les mandats pris à partir du 01/07/2024

Barème National - honoraires maximum.
Grille tarifaire modulable ce sont les pratiques locales.

Vente de fonds de commerce/ Droits au bail/Pas de porte/ Locaux et terrain commerciaux

Montant HT perçu par le vendeur	Honoraires HT
0 à 50 000 €	8 000 €
50 001 € à 200 000 €	16 %
200 001 € À 500 000 €	13 %
500 001 € à 1 000 000 €	12 %
1 000 001 € et +	11 %



Barème d'honoraires de vente dans les départements D'OUTRE-MER

Applicable sur les mandats pris à partir du 01/07/2024

Barème National - honoraires maximum.
Grille tarifaire modulable ce sont les pratiques locales.

Habitations anciennes / Terrains / stationnements / Propriétés agricoles ou équestres

Montant TTC perçu par le vendeur	Honoraires ttc
0 à 100 000 €	10 000 €
100 001 € à 250 000 €	9 %
250 001 € À 500 000 €	8 %
500 001 € à 750 000 €	7 %
750 001 € à 1 000 000€	6 %
1 000 001 € et +	5 %

Programme neuf (VEFA)

Montant des honoraires

La SAS MONOP'immobilier applique la grille tarifaire imposée par le promoteur



Barème d'honoraires des prestations de services

Applicable sur les mandats pris à partir du 01/07/2024

Prestations de services

Nom de la prestation	Honoraires / forfait.
Recherche de locataires avec rédaction de bail à usage d'habitation.	
Loyer de 0 a 300 €	250 € propriétaire / 250 € locataires
Loyer de 301 € à 500 €	350 € propriétaire / 350 € locataires
Loyer de 501 € à 750 €	550 € propriétaire / 550 € locataires
Loyer de 750 € à +	750 € propriétaire / 750 € locataires
Recherche de locataires Professionnelle Locaux et terrain à usage professionnel ou commercial.	Sur devis.
Rédaction de baux professionnelle ou commercial	Sur devis.
Suivi de chantier	
0 à 15 000 €	Forfait 1 500 €
15 001€ à 50 000 €	10 % du devis travaux TTC
50 000 et +	Sur devis.